

Recensement de la population 2027



Vos réponses aujourd'hui construisent la vie locale de demain.

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

Des codes vous seront remis pour vous recenser à compter du 21 janvier 2027.
Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

**Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité
à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.**

 recensement.gouv.fr

Plus d'informations également auprès de votre agent recenseur ou de votre mairie. Le recensement de la population est gratuit.